

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 19 décembre 2022 à 16 h 40, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-12-98

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-12-99

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-12-100

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, 16 h 30 se fera à une séance subséquente.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-12-101

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-7-9 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-7-9 intitulé *Règlement pour modifier le cinquième alinéa de l'article 1 du règlement numéro A-7 concernant la tenue des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-7-9, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-12-102

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-77 RELATIF AUX QUOTES-PARTS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Luc Diotte donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro A-77 visant à décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-22-12-103

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-78 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Luc Diotte donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro A-78 visant à fixer le montant que l'agglomération de Mont Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-12-104

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire